

Publiée le 1er décembre 2023

COMMUNE DE SORGUES

AMPLIATION

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-trois novembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 17 novembre 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, Raphaël GUILLERMAIN, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2023_168

**DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA VILLE A LA COMMISSION
D'INDEMNISATION MISE EN PLACE PAR RHONE VENTOUX**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la desserte en eau potable effectués par le syndicat Rhône Ventoux, certains commerçants ont pu constater une baisse de leur chiffre d'affaires.

Par conséquent, le syndicat a mis en place une commission d'indemnisation amiable, qui a pour objet d'instruire les demandes formulées par tout commerce directement impacté par les travaux d'aménagement et subissant une baisse d'activité ainsi qu'une perte de revenus. Après instruction du dossier, la commission sera chargée de proposer un montant d'indemnisation.

Il convient ainsi de désigner un élu du conseil municipal afin qu'il puisse siéger et représenter la Ville au sein de cette commission. Il est proposé de désigner Christian RIOU.

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE Christian RIOU pour représenter la Ville au sein de la commission d'indemnisation amiable mise en place par Rhône Ventoux

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.